



Une UDAF ou **Union départementale des associations familiales** est une association loi de 1901 reconnue d'utilité publique, dont le Code de l'action sociale et des familles définit les missions, notamment : donner son avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial.

Frédéric TOTET vient aujourd'hui nous parler de l'UDAF 08, son colloque du 5 mars sur les personnes sous tutelle, suivies ou non par eux, et les différents dispositifs que propose l'UDAF.

